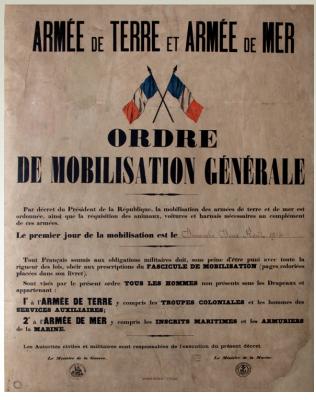


FICHE 12 LES SOLDATS DE LA GRANDE GUERRE: UNE ARMÉE DE CONSCRITS



Lorsque la France décrète la mobilisation générale, le 2 août 1914, ce sont immédiatement 3,8 millions d'hommes qui sont appelés sous les drapeaux. Tous ces Français sont des conscrits ou anciens conscrits¹. Pour autant, ils ne sont pas des soldats professionnels. Du jour au lendemain ils doivent tout abandonner (famille, emplois) pour rejoindre leur caserne d'affectation.

Malgré une volonté de revanche contre l'Allemagne inculquée aux Français depuis 1870², la mobilisation générale ne se fait pas dans une atmosphère aussi joyeuse que l'on a bien voulu le dire. Dans les campagne notamment, c'est le temps des moissons et nombre d'agriculteurs s'inquiètent de ne pas pouvoir rentrer les récoltes... En 1914, les classes de recrutement 1900 à 1913 vont constituer l'armée d'active (celle destinée à combattre). Ce sont 3 millions de soldats âgés de 21 à 34 ans qui vont subir le choc de l'offensive allemande.



Archives de la Marne, Ar I 619



¹ La conscription est instaurée en France pendant la Révolution française (loi Jourdan de 1798). En 1913 le risque croissant d'une guerre pousse le gouvernement à porter la durée du service militaire à 3 ans, accompagné d'une période de réserve de 11 ans (période durant laquelle un Français ayant effectué son service militaire peut être rappelé pour des périodes de formation et d'entraînement).

²La Troisième République va préparer très tôt les esprits à un nouveau conflit contre la Prusse afin de récupérer l'Alsace et la Lorraine. Dans ce domaine les « hussards noirs de la République » (les instituteurs) vont jouer un rôle majeur.